



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 037-2021
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.62

Déposée le : 11.03.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Baumann-Berger (Münsingen, UDF) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 1048/2021 du 8 septembre 2021
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : Non classifié

Nouveaux modèles de tarification de l'électricité pour les compteurs intelligents

Avec l'augmentation continue des capacités des centrales solaires et éoliennes ainsi que la baisse de disponibilité de l'énergie en ruban (sortie du nucléaire en Allemagne et en Suisse, sortie du charbon en Allemagne, etc.), les prix dépendent de plus en plus des conditions météorologiques, telles que le nombre d'heures d'ensoleillement et la force des vents. Les conséquences sont pour le moins absurdes lorsque les fournisseurs d'électricité appliquent le tarif plein certains jours ou à certaines heures, alors que le marché affiche des prix largement négatifs en raison de la quantité importante d'électricité d'origine renouvelable. A l'inverse, le tarif le plus bas est appliqué à des heures où le marché enregistre le plus haut niveau de prix.

Conformément aux exigences fédérales, au moins 80 pour cent des compteurs d'électricité devront être remplacés par des compteurs intelligents d'ici à fin 2027. Ce type de compteurs permet de mesurer la consommation d'électricité par quart d'heure et de transmettre les informations à la société gestionnaire du réseau. Les prix du marché de l'électricité sont également enregistrés toutes les 15 minutes. Il serait donc possible de proposer des tarifs recalculés tous les quarts d'heure en fonction des prix du marché et de la capacité du réseau. La clientèle pourrait ainsi optimiser ses coûts d'électricité de manière ciblée et la consommation s'adapterait à l'offre. Les compteurs intelligents présentent un fort potentiel d'utilisation efficiente et rationnelle du courant électrique, dès lors qu'il est consommé lorsqu'il est disponible. Ces possibilités doivent être exploitées.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Combien de compteurs intelligents étaient installés sur le réseau BKW à fin 2020 (en valeurs absolues et relatives par rapport au nombre total de compteurs électriques) ?

2. Quel est le calendrier de BKW pour le déploiement des compteurs intelligents (indications du nombre de compteurs changés par année et du pourcentage annuel atteint jusqu'à 2027, date butoir de l'objectif des 80 pour cent) ?
3. En quoi les compteurs intelligents déjà installés contribuent-ils à la transition énergétique, comparés aux compteurs classiques ? Est-il possible de quantifier l'utilité des compteurs intelligents ?
4. BKW a-t-elle déjà envisagé d'utiliser le potentiel des compteurs intelligents pour élaborer de nouveaux modèles de tarification basés sur le marché ? Si oui, comment ?
5. Les gros clients et les grandes installations photovoltaïques sont équipés en règle générale de compteurs à courbes de charge en temps réel. Est-il envisageable de leur proposer et de leur facturer un tarif dynamique basé sur les prix du marché ? Si non, pourquoi ?
6. A partir de quand BKW proposera-t-elle à sa clientèle un tarif basé sur les prix du marché ?

Réponse du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif se prononce comme suit sur les questions posées dans l'intervention :

1. Dans les zones de desserte du groupe BKW, environ 20 000 compteurs intelligents étaient installés fin 2020 (sur un total d'environ 400 000 compteurs). Il convient de souligner ici que les compteurs intelligents installés ne correspondent pas aux prescriptions pour les systèmes de mesure intelligents mentionnées aux articles 8a et 8b de l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEI). Les compteurs qui satisfont à ces exigences ne sont disponibles sur le marché que depuis le printemps 2021. Du fait de la situation peu claire en termes d'acquisition de compteurs conformes au droit, BKW s'est pour l'instant contentée de n'installer ces compteurs avec relevé à distance que dans les endroits où cela était légalement indispensable et également plus efficace pour l'exploitation du réseau que les compteurs classiques (p. ex. pour une mesure trimestrielle d'installations photovoltaïques).
2. Actuellement, le calendrier et la procédure de déploiement sont élaborés afin de garantir que les dispositions de l'OApEI seront respectées. Le nombre de remplacements de compteurs devrait atteindre les 100 000 par an afin de parvenir au taux de 80 pour cent au moins à la fin 2027.
3. Pour la transition énergétique, dans le sens d'une augmentation de la quantité de production décentralisée, le Conseil-exécutif ne voit pas d'intérêt direct. BKW n'a par exemple pas constaté d'économies réalisées au niveau de la consommation. Des études ont cependant démontré que les compteurs intelligents pouvaient permettre de réduire la consommation d'électricité de trois à cinq pour cent. Etant donné que les clients peuvent surveiller leur consommation d'électricité en temps réel via une application ou via Internet, ils peuvent mieux la maîtriser. L'utilisation de tarifs d'électricité variables et une meilleure intégration des énergies renouvelables volatiles dans le réseau électrique offrent par ailleurs des avantages.
4. Les modèles de prix de l'électricité basés sur le marché sont déjà utilisés par BKW pour les clients qui ont choisi BKW comme fournisseur d'énergie sur le marché libre (consommateurs >100 000 kWh/an). Les clients de l'approvisionnement de base n'auront cette possibilité que lorsque le marché sera libéralisé. Ils pourront alors choisir librement leur fournisseur d'énergie ainsi que les produits d'énergie basés sur les prix du marché (actuellement, ce sont les dispositions de la tarification de l'énergie de l'OApEI qui s'appliquent pour les clients de l'approvisionnement de base).

5. Les grands clients peuvent choisir les offres correspondantes pour leur fourniture d'énergie (voir réponse 4). L'énergie produite par de grandes installations photovoltaïques peut être commercialisée directement. Pour ce segment de clientèle, il existe déjà des tarifs d'électricité basés sur les prix du marché pour les clients qui le souhaitent.
6. Cela dépend de l'évolution du cadre réglementaire, notamment l'accès libre au marché pour tous les clients dans le cadre de la révision de la LApEI. Avec son message sur l'acte modificateur unique (loi fédérale sur un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables), le Conseil fédéral a de nouveau confirmé qu'il souhaitait entièrement libéraliser le marché de l'électricité. Chaque consommateur pourra alors choisir librement son fournisseur d'électricité. BKW et le canton de Berne sont favorables à l'ouverture totale du marché de l'électricité.

Destinataire

– Grand Conseil